



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 10 juillet 2023, à 14h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE ET JOCELYNE CORBEIL.**

Était absent le conseiller **NICOLAS ROBILLARD.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, monsieur **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe, Monsieur **STÉPHANE BROCHU**, trésorier et M<sup>e</sup> **EVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière, étaient également présents.

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023 À 14H00</b>
--

- |             |       |  |
|-------------|-------|--|
| 2023-07-409 | 1.    | <b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>   |
|             | 2.    | <b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>   |
|             | 3.    | <b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>   |
|             | 3.1   | Aucun  |
|             | 4.    | <b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>   |
|             | 5.    | <b>RÈGLEMENTS</b>  |
| 2023-07-410 | 5.1   | Adoption du Règlement 1105-01-2023 modifiant le Règlement 1105-2022 établissant un programme de crédit de taxes à la suite de travaux admissibles effectués sur certaines unités d'évaluation situées dans les secteurs industriels de la ville de Bromont |
| 2023-07-411 | 5.2   | Adoption du Règlement 1111-02-2023 modifiant le Règlement 1111-2022, tel qu'amendé, sur les nuisances  |
|             | 6.    | <b>AFFAIRES COURANTES</b>  |
|             | 6.1   | <b>FINANCES ET TRÉSORERIE</b>  |
| 2023-07-412 | 6.1.1 | Adjudication d'une émission d'obligation au montant de 9 280 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques  |
|             | 6.2   | <b>TRAVAUX PUBLICS</b>   |
|             | 6.2.1 | Aucun  |
|             | 6.3   | <b>SERVICES TECHNIQUES</b>   |
|             | 6.3.1 | Aucun  |



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 6.4.1 Aucun
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 6.6.1 Aucun
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
  - 6.7.1 Aucun
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 6.8.1 Aucun
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 6.9.1 Aucun
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
  - 2023-07-413 6.10.1 Création et nomination au poste de coordonnatrice/coordonnateur paie et avantages sociaux, Services administratifs
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
  - 7.1 Aucun
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 8.1 Aucun
- 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2023-07-414 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-07-409**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 juillet 2023, tel que soumis.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**N.M.**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne se prévaut de la première période de questions.

**2023-07-410**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1105-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1105-2022 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À LA SUITE DE TRAVAUX ADMISSIBLES EFFECTUÉS SUR CERTAINES UNITÉS D'ÉVALUATION SITUÉES DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté le règlement 1105-2022 le 19 décembre 2022 et que ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mars 2023;

ATTENDU QU'aucune entreprise ne s'est prévalué dudit règlement en date de ce jour;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier les rubriques des unités d'évaluation admissibles pour l'application dudit programme;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier l'acceptation d'une demande lorsque le montant total maximal qui pourrait être accordé annuellement serait atteint par l'acceptation de la demande;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1105-01-2023 modifiant le Règlement 1105-2022 établissant un programme de crédit de taxes à la suite de travaux admissibles effectués sur certaines unités d'évaluation situées dans les secteurs industriels de la ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2023-07-411**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1111-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1111-2022, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES**

ATTENDU QUE le Règlement 1111-2022 sur les nuisances a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2023;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de modifier les périodes (heures) de nuisances pour la tonte de pelouse;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1111-02-2023 modifiant le Règlement 1111-2022, tel qu'amendé, sur les nuisances.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2023-07-412**

### **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE 9 280 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE conformément aux Règlements d'emprunts numéros 909-2005, 939-2007, 948-2008, 981-2011, 985-2011, 993-2012, 1002-2013, 1003-2013, 1030-2016, 1050-2017, 1051-2017, 1083-2020, 1084-2020, 1087-2020, 1099-2021, 1100-2021, 1101-2021, 1108-2021 et 1109-2022, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 juillet 2023, au montant de 9 280 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

#### 1 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

937 000 \$	5,50000 %	2024
981 000 \$	5,25000 %	2025
1 028 000 \$	5,00000 %	2026
1 077 000 \$	4,80000 %	2027
5 257 000 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,97800

Coût réel : 5,15601 %

#### 2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

937 000 \$	5,30000 %	2024
981 000 \$	5,15000 %	2025
1 028 000 \$	5,00000 %	2026
1 077 000 \$	4,85000 %	2027
5 257 000 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,87037

Coût réel : 5,18179 %

#### 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

937 000 \$	5,25000 %	2024
981 000 \$	5,20000 %	2025
1 028 000 \$	4,95000 %	2026
1 077 000 \$	4,80000 %	2027
5 257 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,69500

Coût réel : 5,18791 %

#### 4- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

937 000 \$	5,40000 %	2024
981 000 \$	5,25000 %	2025
1 028 000 \$	5,00000 %	2026
1 077 000 \$	4,85000 %	2027
5 257 000 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,57800

Coût réel : 5,20361 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 9 280 000 \$ de la Ville de Bromont soit adjugée à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

**2023-07-413**

### **CRÉATION ET NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE/COORDONNATEUR PAIE ET AVANTAGES SOCIAUX, SERVICES ADMINISTRATIFS**

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur/coordonnatrice paie et avantages sociaux, Service administratif, s'ajoute à la structure actuelle et a été approuvé par le conseil lors de la séance de travail du 19 juin 2023;

ATTENDU QU'un affichage a eu lieu en juin 2023;

ATTENDU QUE le comité de sélection composé de madame Lucie Leduc, conseillère principale au Service des ressources humaines et de monsieur Stéphane Brochu, directeur des services administratifs et trésorier, a procédé à la sélection du candidat ou de la candidate, conformément aux procédures applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De créer le poste-cadre de coordonnateur/coordonnatrice paie et avantages sociaux, Services administratifs.

De nommer madame Josée Laliberté au poste de coordonnateur/coordonnatrice paie et avantages sociaux, Service administratif, pour un contrat à durée indéterminée à compter du 24 août 2023.

Que madame Josée Laliberté soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois à compter de cette date.

Que ledit poste soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de madame Josée Laliberté, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire, le directeur général et directeur des ressources humaines par intérim à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Aucune personne ne se prévaut de la deuxième période de questions.

**2023-07-414**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 14h03.

#### **ADOPTÉE**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 7 août 2023.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM